

## **DISTINCTION POUR RÉALISATION EXCEPTIONNELLE D'UN(E) JEUNE INGÉNIEUR(E)**

### **MANDAT**

- Objet** La Distinction pour réalisation exceptionnelle d'un(e) ingénieur(e) vise à reconnaître les réalisations exceptionnelles de jeunes ingénieur(e)s qui se démarquent dans leurs domaines de spécialisation.
- Critères d'admissibilité** Le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes :
- Être titulaire de la désignation « ingénieur » (ing., ou P.Eng.) dans une province ou territoire du Canada.
  - Justifier d'importantes réalisations au Canada ou pour le Canada.
  - Être âgé(e) de 35 ans ou moins au moment de la remise du prix.
  - Ne pas avoir déjà reçu cette distinction.
  - Les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ainsi que les anciens membres du personnel d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un prix, sauf si une période d'au moins quatre ans s'est écoulée depuis la fin de leur mandat.
- Procédures de mise en candidature**
- En septembre, Ingénieurs Canada transmet l'appel de mises en candidature aux ordres provinciaux/territoriaux qui réglementent l'exercice de la profession du génie ainsi qu'aux autres parties possiblement intéressées.
  - Toutes les mises en candidature doivent être soumises au Comité des Prix d'Ingénieurs Canada.
  - Les mises en candidature peuvent être rédigées en français ou en anglais et Ingénieurs Canada s'occupera d'obtenir au besoin la traduction. Veuillez, à cet égard, fournir une version Word de la candidature.
  - Il n'y a aucune limite quant au nombre de mises en candidature qui peuvent être soumises.
  - Les lignes directrices sur la façon de remplir et de soumettre un dossier de candidature sont indiquées sur le formulaire de candidature.

**Les mises en candidature doivent être reçues au plus tard  
le vendredi 6 janvier 2012 à 16 h, HNE.**

<b>Critères de sélection</b>	Les lauréats seront sélectionnés en fonction du leadership dont ils auront fait preuve, tant sur le plan professionnel que communautaire, ainsi qu'en fonction de leurs réalisations et de la reconnaissance dont ils jouissent. Les critères de sélection suivants seront utilisés :
<b>Réalisations liées au travail (80 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excellence en ingénierie au sein de la profession, du milieu des affaires, de l'industrie ou du domaine de l'éducation.</li> </ul>
<b>Services à la profession (10 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du public et compréhension du rôle de l'ingénierie et des ingénieurs dans la société canadienne.</li> <li>• Participation active au sein d'associations, de sociétés ou d'instituts d'ingénieurs.</li> </ul>
<b>Services à la communauté (10 % des points)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active au sein de commissions et d'organismes bénévoles ou communautaires et autre travail rémunéré ou bénévole, au-delà des exigences de la profession.</li> </ul>
<b>Processus de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lauréats seront sélectionnés par le Comité des Prix d'Ingénieurs Canada.</li> <li>• Le Comité des Prix est investi de l'autorité nécessaire pour déterminer, après l'étude de toutes les candidatures, si un prix sera accordé.</li> <li>• Le Comité des Prix peut, à sa discrétion, décider de reporter deux candidatures, ou 25 % du nombre total de candidatures (le moindre de ces deux nombres), à l'année suivante. Le Comité des Prix ne peut reporter une candidature qu'une seule fois.</li> <li>• Les lauréats seront avisés par téléphone et par écrit.</li> </ul>
<b>Annonce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Distinction pour réalisation exceptionnelle d'un(e) ingénieur(e) sera décernée par Ingénieurs Canada lors de son gala annuel, qui se tiendra à Niagara Falls, le samedi 2 juin 2012.</li> <li>• Les lauréats acceptent que l'on fasse mention de leur nom dans un avis public standard diffusé par Ingénieurs Canada.</li> </ul>